



**Lettre commune SNUipp-FSU – Snudi FO – SE UNSA
adressée au DASEN de Seine-Saint-Denis**

Copie aux écoles du département

A Monsieur le Directeur Académique,

Objet : les EXEAT dans le département – CAPD du 13 septembre.

Monsieur le Directeur académique,

La CAPD qui s'est tenue ce 13 septembre avait à son ordre du jour les EXEAT. Ces exeat sont la possibilité de pouvoir quitter le département pour des collègues, bien souvent dans des situations très difficiles pour des raisons médicales ou sociales importantes.

Pour que le changement de département soit effectif, il faut certes d'une part obtenir l'EXEAT dans le 93 mais également obtenir un INEAT dans un autre département.

En juin, lors du groupe de travail CAPD sur la question des EXEAT, vous nous avez indiqué que vous aviez le droit par le ministère de laisser partir 81 collègues. A l'époque nous étions largement intervenus pour vous faire comprendre que ce nombre de départs était grandement insuffisant au vu des besoins des personnels, de leurs conditions de travail et de vie.

Vous aviez alors pris, a minima, l'engagement que lors de la CAPD de rentrée 81 collègues, et pas un de moins, quittent le département. Vous vous étiez donc engagé sur « 81 départs effectifs », et que pour cela dès lors qu'un collègue ayant obtenu son EXEAT se verrait refuser son INEAT, cela débloquerait automatiquement un nouvel EXEAT, et ainsi de suite.

Monsieur le Directeur académique, vous avez pris cet engagement devant nous, représentants du personnel, dans une instance où nous représentons donc l'ensemble des enseignants du département.

Or, lors de la CAPD du 13 septembre, c'est un autre scénario qui s'est produit. En effet, et malgré nos nombreuses interventions, vous avez bloqué la liste des départs effectifs à 73 ! Dans notre département où la mobilité est extrêmement tendue, 81 changements de département par le biais des EXEAT-INEAT sont déjà bien insuffisants... la perte de 8 EXEAT est incompréhensible et inacceptable.

Monsieur le Directeur académique, nous vous savons attaché au paritarisme et au respect de la parole donnée dans le cadre des instances représentatives des personnels. C'est pourquoi nous vous demandons de revoir en urgence votre position et de permettre que les mutations promises soient bien effectives.

Soyez assuré, monsieur le Directeur académique, de notre profond attachement à l'existence et au respect des commissions paritaires dans lesquelles les personnels peuvent défendre leurs droits par l'intermédiaire de leurs représentants.

Les élus CAPD du SNUipp-FSU, du Snudi FO, du SE-UNSA.